

▼ EN BREF

BNP Paribas solde son contentieux avec MBIA

La banque a conclu un accord confidentiel afin de solder son contentieux avec le rehausseur de crédit américain. BNP Paribas accusait MBIA, menacé de faillite lors de la crise des « subprimes » de 2007, d'avoir transféré ses liquidités à une nouvelle structure, laissant « l'ancien MBIA » incapable de rembourser la banque française.

La taxe Tobin amputerait de 5 % à 10 % les profits des banques allemandes

L'instauration d'une taxe sur les transactions financières pourrait réduire les bénéfices des banques allemandes de 5 % à 10 %, a estimé mercredi le président de la fédération bancaire allemande BdB, Andreas Schmitz.

Vincent Taupin quitte le Crédit du Nord

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu mercredi, Vincent Taupin a démissionné de son poste de directeur général du Crédit du Nord, pour « poursuivre un projet entrepreneurial en dehors du groupe » indique la banque. Il sera remplacé par Philippe Aymerich, qui occupait depuis 2006 la fonction de directeur des risques du groupe Société Générale et qui conserve sa place au comité de direction de celui-ci.

Société Générale : rectificatif sur la réorganisation

Le financement de bateaux et d'avions, et le financement d'infrastructures et export ne seront pas arrêtés par SG CIB, la banque de financement et d'investissement de Société Générale, contrairement à ce que nous avons écrit dans « La Tribune » du 11 janvier. Mais les ressources allouées à ces activités seront réduites, comme le précise un document interne sur les réorganisations à venir au sein de SG CIB.

▼ CAPITAL-INVESTISSEMENT

Mitt Romney ne fait pas les affaires du private equity

Co-fondateur du fonds Bain Capital, le favori à la primaire républicaine, aux Etats-Unis, fait l'objet de critiques qui rejaillissent sur l'ensemble du capital-investissement.

PAR CHRISTINE LEJOUX

Mitt Romney, le prétendant favori à l'investiture républicaine dans la course à la Maison Blanche, est un candidat encombrant. Pas seulement pour ses adversaires républicains ou pour le président sortant. Mais également pour le secteur du private equity. Car Mitt Romney, âgé de 64 ans, n'est autre que l'un des cofondateurs — en 1984 — de la société de private equity Bain Capital. Les soi-disant peu scrupuleux fonds d'investissement qui rachètent des entreprises à vil prix pour les revendre avec une confortable plus-value, quel angle d'attaque rêvé pour les rivaux de Romney! Le week-end dernier, Newt Gingrich, lui aussi candidat à la primaire républicaine, a ainsi qualifié Bain de « pillier » d'entreprises et de destructeur d'emplois. Pis, mardi, Rick Perry, autre prétendant à l'investiture républicaine, s'en est pris à l'ensemble des fonds de private equity, les traitant de « vautours ».

Une publicité dont le capital-investissement américain se passerait volontiers, lui qui tente de se refaire une virginité auprès de l'opinion publique, après les excès des années 2006 et 2007, sanc-



Mitt Romney, mardi soir, lors d'un meeting électoral dans le New Hampshire.

tionnés par la crise financière de 2008. Le secteur a d'autant moins besoin du rejaillissement des attaques contre Mitt Romney que la finance tout entière est depuis plusieurs mois déjà la cible de critiques virulentes de la part du grand public, qui lui reproche la crise actuelle et son corollaire, un taux de chômage qui dépasse les 8 % aux États-Unis. Or le private equity américain tient, aujourd'hui plus que jamais, à apparaître sous son meilleur jour, le Congrès devant réexaminer, cette année, un projet de fiscalité que le secteur est toujours parvenu à court-circuiter. Projet qui vise à taxer davantage le « carried interest », c'est-à-dire

Le private equity américain tient à apparaître sous son meilleur jour, le Congrès devant réexaminer, cette année, un projet de nouvelle fiscalité pour le secteur....

l'intéressement des gestionnaires de fonds aux plus-values dégagées lors de cessions de participations.

« Nous assistons à une véritable campagne de désinformation, et ce à des fins purement politiques », déplore dans un communiqué Steve Judge, directeur gé-

néral du Private Equity Growth Capital Council, le lobby du capital-investissement à Washington, qui compte, entre autres membres, les géants Carlyle, Blackstone et KKR. Afin de rétablir « sa » vérité, le lobby du capital-investissement préparerait pour la fin du mois, dixit l'agence Bloomberg, une campagne publicitaire sur Internet, basée sur des témoignages d'entreprises remises sur les rails de la croissance par des fonds de private equity.

■ CAMPAGNE SUR INTERNET

En attendant, le lobby du capital-investissement américain clame, en « une » de son site Internet, que « les investissements réalisés par le private equity donnent du travail à plus de huit millions d'Américains (sur une population active de 154 millions environ). » Dès octobre, Blackstone s'était enorgueilli d'avoir fait redémarrer dans le Delaware une raffinerie fermée par son précédent propriétaire, et d'avoir ainsi réemployé 500 personnes. De fait, les sociétés détenues par des fonds de private equity licencient 1 % seulement de personnes en plus que les autres, d'après une étude publiée en septembre par les universités de Harvard, de Chicago et du Maryland, portant sur quelque 3.200 LBO (Leverage Buy-out : acquisition par endettement) réalisés entre 1980 et 2005.

▼ BANQUE

LCL : le calcul de la monétisation du compte épargne temps des salariés contesté

La Cour d'Appel de Paris a donné raison au syndicat Force Ouvrière qui estime le préjudice à plusieurs millions d'euros. La filiale de Crédit Agricole SA s'est pourvue en cassation.

La direction a proposé un nouveau calcul de la monétisation des jours épargnés ainsi que des jours de réduction du temps de travail (RTT) non pris. La formule ne prenait pas en compte le 13^e mois, pourtant partie intégrante du salaire annuel. Le taux horaire appliqué pour ce calcul était donc inférieur à ce qu'il aurait dû être.

■ « FORMULE AU RABAIS »

Force Ouvrière dénonce ainsi une « formule au rabais ». Le syndicat a constaté une différence de 37 % en défaveur du salarié et a donc saisi la justice. C'était la première fois qu'un syndicat lançait une procédure judiciaire collective contre la direction de LCL. Il a cependant été débouté en première instance. Mais la Cour d'Appel de Paris lui a donné raison dans un arrêt rendu le 3 novembre 2011, exécutoire depuis le 6 décembre. Mais FO indique que ce jugement n'est

toujours pas appliqué par la direction de la banque. Cette dernière « jugeant « cynique » la décision de la Cour d'Appel et n'acceptant pas cette condamnation aux dépens, a décidé de se pourvoir en Cassation », peut-on lire dans un communiqué syndical. De son côté, la banque LCL confirme le pourvoi tout en se refusant à tout commentaire. La revalorisation de la monétisation des jours épargnés sur le CET concernait au 31 mars 2011, plus de 18.800 salariés de LCL pour environ 2.600.000 heures, représentant plusieurs millions d'euros. Par ailleurs en 2011, la banque a mis en place un Perco (plan d'épargne retraite collectif) et proposait à chaque salarié de mettre 10 jours du compte épargne temps qu'elle abondait d'un montant équivalent à la moitié de la valorisation de ces jours. Reste à savoir quelle formule pour la monétisation des jours est appliquée. **THIERRY SERROUYA**

INFORMATION DES SOCIÉTÉS

CS ETF (IE) PLC (la « Société »)

Résultats de l'assemblée générale ordinaire (l'« AGA ») et de l'assemblée générale extraordinaire (l'« AGE »)

Suite à la publication faite par la Société le 5 décembre 2011, les administrateurs de la Société souhaitent vous informer des résultats de l'AGA et de l'AGE de la Société qui se sont tenues le 28 et le 29 décembre 2011. L'ensemble des résolutions ont été adoptées et en conséquence, les statuts, le prospectus, les suppléments ainsi que les prospectus simplifiés des quarante-six compartiments concernés seront mis à jour à compter de la date d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Pour obtenir toute information supplémentaire, veuillez contacter Société Générale, le correspondant centralisateur de la Société, au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris (téléphone : +33 1 42 14 66 89) (site internet www.csetf.com).

La Société est une SICAV de droit irlandais autorisée par la Central Bank of Ireland. Certains compartiments de la Société ont reçu une autorisation de commercialisation en France de la part de l'Autorité des marchés financiers.